



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000939-20250925-ARRA058-2025-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025

**ARRETE N° A058-2025**  
**ARRETE MUNICIPAL DE POLICE DE LA CIRCULATION**

**Le Maire de la commune de CORBARA,**  
**Chevalier de la Légion d'honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre national du mérite,**

Vu le Code de la route,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la voirie routière,  
Considérant les travaux de réhabilitation du four communal situé lieu-dit Borgo,  
Considérant que, pour des raisons liées au déroulement du chantier, l'accès sentier communal nécessite d'être fermé au public du 25 septembre 2025 au 30 novembre 2025,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Toute circulation sera interdite du 25 septembre 2025 au 30 novembre 2025, sur le sentier communal situé au Borgo conformément au plan joint en annexe.

**Article 2 :** Tous les riverains et usagers seront contraints de respecter ces restrictions de circulation sur cette portion de voie communale.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Monsieur le commandant de la brigade autonome de gendarmerie de l'île Rousse et le M. le maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur la commune et sur lieu d'exécution des travaux.

A CORBARA, le 25/09/2025

Le Maire,  
Paul LIONS